

Avis enquête publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR L'ALIÉNATION PARTIELLE DU SENTIER RURAL
N°114 LIEUDIT « LES HERBEVOIES »
DIT « ENTRE LES CLOCHETTES ET LES HERBEVOIES »

VERTUS, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BLANCS-COTEAUX

En application de l'arrêté municipal 2025-115 du 27 mars 2025,
une enquête publique préalable à l'attribution d'une autorisation de modifier l'état
des lieux durant 15 jours consécutifs :

du lundi 28 avril 2025 au lundi 12 mai 2025 inclus

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations
sur le registre d'enquête publique spécialement ouvert à cet effet
aux jours et heures indiqués d'ouverture de la mairie de Vertus soit :

De lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

ou les adresser par écrit :

« à l'attention de Madame la Commissaire Enquêteur, Mairie de VERTUS,
1 place de l'Hôtel de ville à VERTUS, 51130 BLANCS COTEAUX. »

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public
et recevra les observations au siège de la mairie de Vertus,
au 1 place de l'Hôtel de Ville, aux permanences suivantes :

· le lundi 28 avril 2025 de 9h15 à 11h15

· le lundi 12 mai 2025 de 9h15 à 11h15

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé
par le Commissaire Enquêteur qui disposera alors d'un délai d'un mois
pour transmettre au Maire de Vertus, commissaire délégué de Blancs Coteaux,
le dossier et le registre ainsi que son rapport accompagné de ses conclusions.
Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera déposée
en mairie de Vertus, commissaire délégué de Blancs Coteaux,
et toute personne intéressée pourra prendre connaissance
sur une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.